



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 757

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 757 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 9 524 247 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition forcée du lot 3 131 045 au cadastre du Québec* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 août 2026.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 2 septembre 2026.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier